Règlement du championnat individuel Jeunes Ille-et-Vilaine 2027

1 Préambule 2

2 Protocole sanitaire 2

3 Organisation 2

3.1 Participation 2

3.2 Date, lieu et horaires 2

3.3 Répartitions des tâches 2

3.4 Structure du championnat 2

3.5 Rondes 3

3.6 Sur-classements 3

3.7 Inscriptions 3

4 Tournois 3

4.1 Règles 3

4.2 Cadences 3

4.3 Classement 3

5 Arbitrage 4

5.1 Choix des arbitres 4

5.2 Commission d'Appel 4

6 Encadrement, responsabilité et discipline 4

6.1 Encadrement des jeunes 4

6.2 Discipline para-échiquéenne 4

7 Droit à l'image 6

8 Acceptation du règlement 6

Validé le --/--/26 par la Commission technique de la Ligue de Bretagne des échecs.
Validé le --/--/26 par le Comité directeur du CDE35

1 Préambule

Le championnat individuel jeunes d'Ille-et-Vilaine est régi par les règles générales du championnat de France individuel jeunes de la Fédération Française des Echecs. Il sera ci-après désigné par le championnat 35 Jeunes.

Le championnat 35 Jeunes est sous la responsabilité du Comité d'Ille-et-Vilaine des Echecs, ci-après désigné CDE35.

Ce règlement précise les particularités du championnat 35 Jeunes. Lorsqu'un point de règlement n'est pas précisé, il convient de se référer au règlement du Championnat Régional.

http://echecs-bretagne.fr/reglements

Les modifications par rapport au règlement de la saison précédente apparaissent en bleu.

2 Protocole sanitaire

Suite à la recrudescence possible de l'épidémie de la Covid 19, un protocole sanitaire pourrait être remis en place, la réglementation sanitaire au niveau national et local serait respectée. Un protocole sanitaire serait établi sur chaque lieu de jeu précisant notamment les mesures barrières à appliquer.

Ce protocole serait publié au moins 7 jours avant la compétition sur le site du CDE35. En cas de modification des consignes des autorités sanitaires, de la Fédération Française des Échecs ou des collectivités territoriales ou de l'établissement où se tient la compétition, le protocole sanitaire pourrait être assoupli ou renforcé.

3 Organisation

3.1 Participation

Les participants au championnat 35 Jeunes doivent être licenciés dans un club du département pour la saison en cours, licence A pour les catégories U12 à U16 (Pupille à Minime), licence A ou B pour les catégories U8 et U10 (Petit poussin et Poussin).

3.2 Date, lieu et horaires

Le championnat d'Ille-et-Vilaine jeunes 2027 a lieu :

- Les 5 et 6 décembre 2026 à Romillé pour les catégories U12 à U16
- Le 16 janvier 2027 à Chantepie pour les catégories U8 et U10.

Les horaires du championnat seront indiqués sur le site web du CDE35. Ils sont indicatifs, sauf pour la première ronde de chaque demi-journée.

3.3 Répartitions des tâches

Le CDE35 délègue une partie de l'organisation au club de Rennes Paul Bert : inscription des joueurs, réservation, installation et rangement des salles, accueil, pointage et

surveillance des joueurs.

Le CDE35 assure l'arbitrage et la fourniture du matériel de jeu complémentaire à ceux du club de Rennes Paul Bert et les récompenses.

3.4 Structure du championnat

Le championnat 35 Jeunes est organisé sous forme de tournois mixtes.

Lors de leur inscription aux tournois qualificatifs de la phase régionale, les filles indiquent, dans le cas où leur résultat dans le tournoi mixte leur permettrait (par qualification directe ou par repêchage) de participer au championnat de France jeunes dans les tournois mixte et féminin, dans quel tournoi elles s'inscriront au championnat de France jeunes. Ce choix devient définitif 30 minutes après la publication des résultats du championnat.

3.5 Rondes

Le championnat 35 Jeunes se joue de manière préférentielle au système Suisse en 6 rondes.

Pour chaque catégorie, selon le nombre de participants, le Directeur du championnat peut décider de modifier le nombre de rondes ou d'adopter une formule toutes rondes. La formule retenue sera annoncée après les pré-inscriptions et avant le lancement de la ronde 1.

3.6 Sur-classements

Les sur-classements ne sont pas autorisés au championnat 35 Jeunes. Cependant, les clubs peuvent déposer une demande de sur-classement pour leurs joueurs licenciés. La demande doitêtre adressée au directeur des jeunes du CDE35 au moins 7 jours avant le début du Championnat.

Cette demande ne vaut que pour les jeunes préqualifiés au Bretagne Jeunes.

3.7 Inscriptions

Les modalités d'inscription sont précisées sur le site web du CDE35.

4 Tournois

4.1 Règles

Tout joueur non présent au pointage n'est pas apparié pour la première ronde. Les joueurs en retard au pointage avec une excuse motivée pourront intégrer le championnat à la ronde 2, après accord de l'arbitre principal.

Le Elo pris en compte pour les appariements est le Elo lent ou rapide, à l'appréciation de l'arbitre pour chaque catégorie.

Tous les tournois sont homologués pour le classement rapide Fide excepté le tournoi U8.

Pour tous les tournois, un seul coup illégal, validé par un arbitre, est autorisé. Le second fait perdre
la partie (ou nulle si …) tel que décrit à l'article 7.5.5 des règles du jeu.

Pour les tournois U8 et U10, la supervision étant insuffisante, l'article A5 s'applique.

4.2 Cadences

La cadence est de 15 mn + 5 sec/coup pour la catégorie U8, 25 mn + 5 sec/coup pour la catégorie U10, 50 mn + 10 sec/coup pour les catégories U12 à U16.

Tout retard de plus de 15 minutes par rapport au lancement effectif d'une ronde est synonyme de forfait, sauf avis contraire de l'arbitre principal.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

4.3 Classement

L'unique référence pour le calcul des départages est le logiciel Sharly Chess, dans la dernière version conseillée par la Fédération.

Dans le cas de tournois en Système Suisse, le départage se fait en utilisant dans cet ordre :

1. Buchholz

   tronqué

2. Buchholz

3. Performance

Dans le cas de tournois « toutes rondes », le départage se fait en utilisant dans cet ordre :

1. Confrontation

   directe 2.

   Sonneborn-Berger

3. Performance

Aucun départage n'est organisé sur l'échiquier même pour les titres de champion.

5 Arbitrage

5.1 Choix des arbitres

L'arbitre en chef du championnat 35 Jeunes est désigné par le Président du CDE35, qui aura, au préalable consulté le Responsable des Jeunes du Comité, le directeur départemental de l'arbitrage et l'organisateur. Il établit la liste des arbitres et arbitres adjoints. Cette liste doit être soumise à
l'agrément du Comité Directeur du CDE35 qui statue en dernier ressort.

- Catégories U12 – U14 – U16 : arbitre en chef M. Christian Bleuzen Arbitre Fédéral Élite 1
- Catégories U8 – U10 : arbitre en chef M. Christian Bleuzen Arbitre Fédéral Élite 1

5.2 Commission d'Appel

Le joueur qui s'estime victime d'une décision prise par un arbitre peut faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appel. Cet appel doit être fait dès la fin de la partie.

La Commission d'appel est composée de :

- Un représentant du corps arbitral en charge du tournoi
- Le Responsable des Jeunes du CDE35, ou son représentant
- Un membre de la Commission Jeunes du Comité, ou un parent de joueur
- L'organisateur, ou son représentant.

Aucun membre de la Commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

Les décisions de la Commission d'appel sont irrévocables.

6 Encadrement, responsabilité et discipline

6.1 Encadrement des jeunes

Il est de la responsabilité des jeunes de respecter le règlement, la sécurité et les règles de bonne conduite du pointage à la remise des prix.

L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

La circulation dans l'espace de jeu est interdite aux spectateurs sauf avant le lancement de chaque ronde pour les petites catégories. Des dérogations sur demande motivée pourront être accordées par l'arbitre principal.

En dehors de la salle de jeu, les jeunes ne sont plus sous la responsabilité du CDE35. Chaque jeune doit alors être encadré par un tuteur légal ou un encadrant de son club ou par toute autre personne majeure désignée au moment du pointage.

Chaque club doit désigner un encadrant référent qui donnera ses coordonnées à l'organisateur. L'encadrant désigné doit se faire reconnaître auprès des organisateurs avant le début de la compétition.

Le CDE35 décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un joueur en dehors de la salle de jeu.

6.2 Discipline para-échiquéenne

Les joueurs sont tenus d'avoir une attitude irréprochable dans la salle de jeu ainsi que dans toute l'enceinte du championnat (respect des organisateurs, des infrastructures, des matériels mis àdispositions, etc.). Le cas échéant, le Comité d'Organisation se réserve le droit d'exclure sans possibilité d'appel les joueurs coupables de troubles.

Les parents ou tuteurs des joueurs concernés seront alors invités à venir prendre en charge leur(s) enfant(s) dans les plus brefs délais et à quitter la compétition.

7 Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des Echecs d'Ille-et-Vilaine et le club de Rennes Paul Bert à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

8 Acceptation du règlement

En s'inscrivant à la compétition, les joueurs et leurs responsables s'engagent à respecter le présent règlement.